



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 MAI 2021

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20h30 par M. le Maire le 21 mai 2021, se sont réunis le 27 mai 2021 à la salle Sainte Cécile, à 20h30 en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de Philippe ABELLARD, Maire.

Nombre de membres : - composant le Conseil : 19 - en exercice : 19

Étaient présents :

À l'ouverture de la séance :

BLANCHARD Bernadette, CADEAU Jean-Louis, BODINIER Élodie, Adjoint.
LEMOINE Bernadette, FOURNIER Denis, JURET Didier, SIENISKI Danièle, NORMAND Valérie, MORINIERE Luc, MAROT Louna, HANDORIN Pascal, BOHN Bruno, ESTIMA Magali, GUITTET Christophe, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés :

À l'ouverture de la séance :

GOMEZ Ludovic, Adjoint.
PELE Laurent, Nathalie CLOCHARD, Conseillers Municipaux.

M. GOMEZ Ludovic, Adjoint, est arrivé à la 3^{ème} délibération.

AVAIT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN SON NOM :

Nom du mandant

CLOCHARD Nathalie

Nom du mandataire

à

CADEAU Jean-Louis

Secrétaire : Luc MORINIERE

M. le Maire demande s'il y a des remarques ou des questions sur le procès-verbal de la séance du 25 mars 2021. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

VŒU

1. Vœu du conseil municipal soutenant le projet d'Aigrefoin.

Le conseil municipal réaffirme son soutien à la candidature de la communauté urbaine Angers Loire Métropole qui sera de nouveau examinée lors du conseil d'administration de la SAFER Pays de Loire le 16 juin prochain.

Le vœu est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

ADMINISTRATION GENERALE

2. Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) : délibération de principe sur les règles relatives au remplacement des membres titulaires ou suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **décide** qu'il sera procédé au remplacement des membres titulaires ou suppléants de la Commission d'Appel d'Offres par désignation du conseil municipal sur la base d'une candidature d'un ou plusieurs conseillers municipaux.

3. Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) : désignation de nouveaux membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **désigne** comme membres suppléants M. Laurent PELE et M. Didier JURET de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.).

4. Elections des représentants du conseil municipal au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S).

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

À déduire (*bulletins blancs*) :

Nombre de suffrages exprimés :

A la suite de l'attribution des sièges, la liste présentée a obtenu **4 sièges**.

- **ont été proclamés élus membres du conseil d'administration du C.C.A.S. :**
- **Mme Bernadette BLANCHARD**
- **Mme Bernadette LEMOINE**
- **Mme Magali ESTIMA**
- **M. Steeve BOUGET**

FINANCES

5. Délibération n°4E du 25 mars 2021 « affectation du résultat 2020 Budget Annexe n°22007 – Acerola Cœur de Village » : décision de retrait.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **décide** le retrait de la délibération n°4E du 25 mars 2021 « affectation du résultat 2020 budget annexe n°22007 - Acerola – Cœur de Village »

6. Fixation des tarifs pour les frais engagés lors de dépôts sauvages.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **décide** la fixation des tarifs pour les frais engagés lors de dépôts sauvages comme suit :

- **150 €** pour l'enlèvement de dépôts sauvages jusqu'à 1m³, plus le temps passé par les agents communaux (coût de l'heure charges patronales incluses du mois de l'intervention).

- **450 €** pour l'enlèvement de dépôts sauvages supérieurs à 1m3, plus le temps passé par les agents communaux (coût de l'heure charges patronales incluses du mois de l'intervention).

- **450 €** pour l'enlèvement de dépôts sauvages de déchets polluants et toxiques quelque soit le volume, plus les coûts de l'enlèvement et le traitement.

RESSOURCES HUMAINES

7. Adoption d'une convention de mise à disposition d'un agent avec la commune de SAINT-LAMBERT-LA-POThERIE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve** les termes de la convention à conclure de mise à disposition d'un agent avec la commune de SAINT-LAMBERT-LA-POThERIE.

- **autorise** M. le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

- **dit** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice.

QUESTIONS DIVERSES

Arrêtés pris par délégation.

M. le Maire rend compte aux élus des arrêtés pris en vertu de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T.

DATE	N° ARRETE	OBJET
30/04/21	2021-25	Convention de mise à disposition du jardin de la Maison 1 rue du Sabotier avec Mme Robert, M Laud, M Fournier et M Hupin
18/05/21	2021-26	Attribution Assurance Construction

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20

Fait le 28 mai 2021,

Secrétaire de Séance
Luc MORINIERE

Le Maire,
Philippe ABELLARD